Alphonse de Lamartine

Le chantre de la IIe République

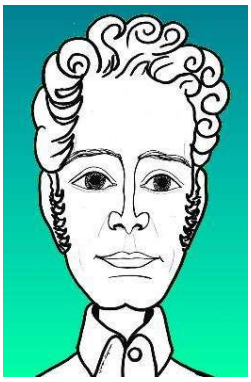

Homme de lettres et homme politique français, **Lamartine** a défendu les idées monarchistes avant de se ranger du côté des républicains en 1842. Député sous la monarchie de Juillet, il se fait le chantre de la République lors des événements de février 1848. Membre du gouvernement provisoire de la IIe République, il est élu triomphalement à l'Assemblée nationale en avril 1848 où il participe activement à l'élaboration de la nouvelle Constitution. Défenseur des idées démocratiques, il encense le suffrage universel et il signe le décret d'abolition de l'esclavage. Candidat à l'élection présidentielle de décembre 1848, **Lamartine** est battu à plat de couture. Il s'éloigne alors de la vie politique pour se consacrer à l'écriture jusqu'à sa mort en 1869.

https://www.prem.grweb.fr/p-lamartine/

Doc.1 – Lamartine défend le drapeau tricolore.
Henri Félix Emmanuel Philippoteaux, Lamartine repoussant le drapeau rouge devant l'Hôtel de Ville (1848), 1848.

Lamartine au cœur de la mise en place de la IIe République

Dans son œuvre « Lamartine repoussant le drapeau rouge devant l'Hôtel de Ville (1848) », le peintre Philippoteaux souligne l'importance du rôle de Lamartine lors des journées révolutionnaires de février 1848 et la mise en place de la IIe République.

D'abord, Lamartine est au centre du tableau, placé en hauteur sur un fauteuil qui lui sert d'estrade, le bras levé et le regard tourné vers la foule, assumant ainsi le rôle héraut de la République.

Un rôle fort également confirmé par les symboles de la Républiques qui entourent le personnage : des dirigeants républicains à ses côtés, l'Hôtel ville qui le surplombe et les drapeaux tricolores en surnombre qui font face au seul drapeau rouge du tableau.

La foule, tournée vers Lamartine semble définitivement acquise à la cause défendue par le chantre de la République.

Au lever du soleil les populations recueillies et émues de patriotisme se formèrent en colonnes à la sortie des temples, sous la conduite des maires, des curés, des instituteurs, des juges de paix, des citoyens influents, s'acheminèrent par villages et par hameaux, aux chefs-lieux d'arrondissement, et déposèrent dans les urnes, sans autre impulsion que celle de leur conscience, sans violences, presque sans brigues, les noms des hommes dont la probité, les lumières, la vertu, le talent, et surtout la modération, leur inspiraient le plus de confiance pour le salut commun et pour l'avenir de la République.

Il en fut de même dans les villes. On voyait les citoyens riches et pauvres, soldats ou ouvriers, propriétaires ou prolétaires sortir un à un du seuil de leurs maisons, le recueillement et la sérénité sur leurs visages, porter leurs suffrages écrits au scrutin, s'arrêter quelquefois pour le modifier sous une inspiration nouvelle, ou sous un repentir soudain de leur conscience, le déposer dans l'urne, et revenir avec la satisfaction peinte sur les traits comme d'une pieuse cérémonie. Jamais la conscience publique et la raison générale ne se révélèrent dans un peuple avec plus de scrupule, de religion, et de dignité. C'est un de ces jours où une nation a les yeux sur le ciel, où le ciel a les yeux sur une nation. Le gouvernement se donna ce jour de repos en trois mois. Il sentit que Dieu et le peuple travaillaient pour lui.

Doc.2 – Le suffrage universel masculin selon Lamartine.
A. de Lamartine, Histoire de la Révolution de 1848, Tome 2, 1849, p.346-347.

Alphonse de Lamartine défend le suffrage universel

Lamartine encense le suffrage universel (masculin), instrument par excellence de la démocratie.

Pour lui, le suffrage universel est l'expression de l'idéal de fraternité présenté comme l'un des grands principes de la IIe République. En effet, ce mode de suffrage rassemble les Français indépendamment de leur classe sociale : « on voyait les citoyens riches et pauvres » (Doc.2).

C'est donc un grand moment de fraternité, une sorte de communion républicaine, qui touche les campagnes comme les villes : « par villages et par hameaux », « il en fut de même dans les villes ».